

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 14 mai 2018
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : Mme Myriam Edward
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
M. Olivier Besnier
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

La Présidente du Conseil, Mme Myriam Edward, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Elle souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. L'ordre du jour modifié en date du 3 mai dernier, sera suivi tel que présenté.

| |
|---|
| La Présidente donne lecture de l'ordre du jour |
|---|

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 mars 2018
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Nomination d'un délégué suppléant au Conseil Intercommunal de l'ORPC Lavaux-Oron.
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2018 :
Crédit d'investissement de CHF 290'000.- pour l'aménagement d'une place de stationnement sur la parcelle RF no 250, propriété de la Commune d'Oron, à Palézieux-Gare.
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2018
Crédit d'investissement de CHF 260'000.- pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable à la Dausaz à les Tavernes.
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2018
Crédit d'investissement de CHF 160'000.- pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable à Champ-Jordil à les Tavernes.
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2018
Crédit d'investissement de CHF 330'000.- pour la réfection de la route communale Bussigny-sur-Oron – Saint-Martin.
10. Divers et propositions individuelles.

Appel

- 52 Conseillers sont présents sur 60. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre formellement la séance.

PV du 12 mars 2018

- **La Présidente du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune remarque n'est formulée, le PV sera archivé tel quel.

Communications du bureau

- **La Présidente du Conseil** indique avoir reçu une copie d'un courrier d'opposition, adressé à la Municipalité d'habitants du quartier de l'Orée-du-Bois à Palézieux-Gare, concernant le projet de création de places de parcs.
- Prochaines votations : le 10 juin 2018 avec 2 objets fédéraux.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse.
- Il annonce le décès mercredi dernier, de Mme Nicole Gordillo, habitante du village d'Oron-le-Châtel et collaboratrice au service des immeubles à 60%, elle travaillait principalement au collège de Chesalles et à Oron-le-Châtel, elle faisait aussi des heures à Oron-la-Ville. Une minute de silence est observée en sa mémoire.
- Balade des Dix comme une, le 27 mai prochain avec l'inauguration du sentier autour de la commune. L'apéritif est offert par la commune dans tous les villages. La partie officielle aura lieu aux Thioleyres à 11h.
- Fête des vigneron : il faudra un porte-drapeau afin de représenter notre commune, il faut compter environ 30 jours de présence. Il faut avoir une bonne condition physique, la commune doit transmettre un nom d'ici la fin du mois de juin 2018 et il recherche un candidat.

Nomination d'un délégué suppléant au conseil intercommunal de l'ORPC Lavaux-Oron

- **La Présidente du Conseil** indique que suite à un courrier de la Préfecture, il faut nommer un délégué suppléant à l'ORPC
- **Mme Monique Ryf** propose M. Pierre-Vincent Baechler.
- **La Présidente du Conseil** constate qu'il n'y a pas d'autre candidature, elle propose de l'élire par acclamation.

M. Pierre-Vincent Baechler est nommé délégué suppléant au conseil intercommunal de l'ORPC

PREAVIS N° 05/2018

Crédit d'investissement de CHF 290'000.-, pour l'aménagement d'une place de stationnement sur la parcelle RF n° 250, propriété de la Commune d'Oron, à Palézieux-Gare

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc et des finances
- **M. Daniel Demiéville**, Président de la commission ad hoc, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Diego Suter** demande pourquoi ne pas faire une place de jeux au lieu d'une place de stationnement.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** comprend bien la demande des habitants du quartier, mais il y a un gros problème de places de parc et la commune doit trouver des solutions. Les voitures se parquent dans la forêt, le terrain est à la commune et il y a une forte demande d'utilisateurs pour stationner leurs véhicules afin d'utiliser les trains.
- **M. Florian Meyer** demande si ce projet de parking est déjà mis à l'enquête publique. Il demande si le courrier reçu par la commune (indiqué au point communication du bureau) est en lien avec ce projet. Il revient sur le rapport de la commission ad hoc, concernant la mention d'une réflexion globale, que veut dire cette réflexion globale.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond que la mise à l'enquête est en cours et qu'elle se termine le 14 mai 2018 et qu'il y a eu 3 oppositions. Les CFF sont venus trouver la commune pour leur demander des places de parc, car suite aux travaux prévus cet été par les CFF avec des suppressions de trains, cette place serait disponible pour leurs usagers. Le parking CFF ne sera plus disponible que pour les bus transportant leurs clients et la commune profiterait de faire ce parking comme la demande est importante. De plus les places de parc pourront servir aux habitants du quartier de l'Orée-du-Bois.
- **M. Florian Meyer** demande à la commission ad hoc des précisions sur la mention de réflexion globale.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** informe que n'importe qui peut faire une opposition mais que dans ce cas précis, le terrain est d'utilité publique et qu'il reste encore 2 emplacements collectifs. Le but est vraiment de trouver une solution.

- **M. Philippe Demierre**, répond en tant que membre de la commission ad hoc : en précisant que la commission est sortie du contexte actuel. Cette place de stationnement est un besoin réel et par la suite, elle pourrait aussi servir à d'autres affectations.
- **M. Jean-Daniel Dind** était membre du COPIL à l'époque du projet Palézieux+, et précise qu'il faut garantir un accès aisé et sécurisé pour les usagers. Il se demande pourquoi c'est aux contribuables de payer les places de parc pour les CFF alors que les statistiques montrent qu'il y a beaucoup de véhicules des communes fribourgeoises voisines qui se garent à Palézieux-Gare.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** rappelle que les places de parc seront payantes et précise bien qu'il s'agit d'une solution intermédiaire.
- **M. Jean-Daniel Dind** fait le constat que les travaux vont durer 2 mois, mais que les nuisances pour les habitants du quartier vont durer de façon indéterminée et pense que les places de parc ne vont pas résoudre le problème.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** confirme que c'est un devoir de la commune de trouver une solution afin de favoriser les transports publics.
- **M. Jean-Daniel Dind** demande quel bitume va être mis si le préavis est accepté. Il demande également si c'est possible de prévoir des pavés qui laissent pousser l'herbe, pour faire plus esthétique.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** rappelle que la surface est grande et que ce ne sera pas pratique lorsqu'il faudra déneiger et en cas de forte pluie. De plus il faudra mettre la signalisation et numéroter les places de parc.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud** ne comprend plus s'il s'agit d'un parking provisoire ou définitif, elle veut être sûre de bien comprendre avant de voter.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** répond que le préavis présenté ce soir est pour un parking à long terme, mais comme les CFF sont venus, afin de demander provisoirement 30 à 40 places de parc à la commune, nous avons profité de l'opportunité. En cas d'oppositions, les CFF mettront des places de parc ailleurs.
- **M. Florian Meyer** espère qu'il y aura un renforcement des contrôles pour le parking sauvage et que les voitures garées vers la forêt pour aller à Ecoteaux, vont diminuer et venir à ce parking.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** précise que le but est de faire des places de parc et désencombrer le bord de la forêt.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, elle passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 05/2018 est accepté par 42 oui – 6 non - 3 abstentions.

PREAVIS N° 07/2018
Crédit d'investissement de CHF 260'000.-, pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable à la Dausaz à Les Tavernes.

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Eric Martin**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion. Elle constate que la parole n'est pas demandée, elle passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 07/2018 est accepté par 50 oui - 1 abstention.

PREAVIS N° 08/2018

Crédit d'investissement de CHF 160'000.-, pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable à Champ-Jordil à Les Tavernes

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Eric Martin**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Pierre-André Raynaud** s'interroge sur le tracer de cette conduite, pourquoi il faut traverser la route juste avant le contour et la retraverser juste après.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** s'attendait à cette question. Un bout de conduite est neuf et il fallait faire un forage, c'était donc plus simple de traverser deux fois la route vu la configuration du terrain.
- **M. Jean-Daniel Dind** a une question technique concernant la durée de vie des tuyaux. Il demande si ces derniers en PE vont durer plus longtemps. Car les tuyaux en acier n'ont pas tenu plus de 50 ans.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, fait le constat que les tuyaux en acier avaient été posé à l'époque sur des calles en bois. Rien que l'année passée, il a fallu réparer 4 fuites, et le coût de réparation pour une fuite est d'environ CHF 5'000.-. Les tuyaux en PE doivent tenir environ 80 ans.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 08/2018 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 09/2018

Crédit d'investissement de CHF 330'000.-, pour la réfection de la route communale Bussigny-sur-Oron - Saint-Martin

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc et à la COFIN.
- **Mme Patricia Grossglauser**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.

- **Mme Patricia Schneider-Beroud** demande quel sera l'impact du drainage sur les collecteurs d'eaux claires.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond que durant l'hiver, il y a eu de grand flux d'eau et le drainage au-dessus de la route ne fait plus son travail. L'eau s'infiltré sous la route et fait des trous. Il est vraiment urgent de refaire cette route.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 09/2018 est accepté par 48 oui et 3 abstentions

Divers et propositions individuelles

- **La Présidente du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Jean-Claude Grandchamp** intervient au sujet des places de parc à Châtillens, et a constaté que depuis 3 semaines environs, il y a une voiture avec des plaques espagnoles et un pneu crevé, mais aucune contravention dessus. Pour les places de parc du cimetière, il a eu les échos d'une personne qui est venue déposer une fleur sur une tombe et pour 5 minutes, elle a eu une amende, car elle avait oublié de mettre son disque. La commune n'est pas entrée en matière suite à sa demande d'annulation de la contravention. Il ne trouve cela pas correct, d'autant plus que la personne qui met des amendes s'est vantée que le parking du cimetière rapportait beaucoup à la commune.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** constate que la commune reçoit beaucoup de réclamations, suite à des amendes, mais qu'elle ne peut pas entrer en matière, autrement il faut arrêter de mettre des contraventions. Tout le monde a toujours une bonne excuse. Mais il comprend bien les arguments.
- **M. Jean-Claude Grandchamp** comprend bien, mais pourquoi le véhicule avec un pneu crevé n'a pas de contravention.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** a pris bonne note et va se renseigner.
- **Mme Monique Ryf** constate que ce soir, le conseil a autorisé la commune à dépenser environ 1 million, elle aimerait savoir s'il faut s'attendre à une augmentation des points d'impôts, avec l'entrée en vigueur de la RIE3, des impôts sur les entreprises.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond qu'actuellement la commune a perdu environ 20%, mais le taux d'imposition ne va pas changer avant 2 ans, on attend de voir la suite.
- **M. Cédric Ottet** informe le conseil communal que M. Christian Budry reste Président de la COFIN jusqu'en juin 2019.
- **M. Abel Demiéville** a trouvé très bien la fête de la forêt organisée au bois de Chaney. Il a constaté que le chemin pour accéder au bois de Chaney n'a jamais été terminé, et que ce serait bien de mettre un revêtement simple sur le chemin actuellement en terre. Juste des copeaux par exemple.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** a pris note de cette remarque et ce sujet avait été évoqué avant la fusion. Il va étudier la chose et regarder avec les exploitants agricoles.
- **M. Abel Demiéville** indique qu'il y a un droit passage à la jonction des terrains Chamot-Dovat et qu'il faut simplement un revêtement en copeaux, c'est largement suffisant.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** constate juste que si des piétons passent, il y a également des vélos et des chevaux.
- **M. Pierre-André Maillefer** s'interroge sur la légalité du manège dans la zone industrielle.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** informe que la commune suit de près les travaux et les normes sont pour l'instant respectées. Le service sanitaire est venu effectuer un contrôle.

- **La Présidente du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée. Elle invite les Conseillères et Conseillers à venir partager le verre de l'amitié et leur souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h10.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 22 mai 2018

